



L'entourage et l'identité
de Marie de France :
Observations sur le texte
des Lais dans le ms. H

LEENA LÖFSTEDT

Abstract Marie de France is famous for her *Lais*, which are short stories, rhymed and performed to musical accompaniment. When describing their origin, she tells the reader that she based them on Celtic *lais* which she claims reported true events. However, Marie de France's *Lais* included decidedly un-Celtic elements, among them material taken from Anglo-Norman legal procedure, or details found in Ovid, and formulaic introductions reminiscent of techniques learned in twelfth century grammar schools. Collecting and analyzing these novel elements of her *Lais* might shed light on Marie's own person.

This study uses A. Ewert's edition based on the MS H (BL Harley 978).

Mots-clés Marie de France, entourage anglo-normand, éducation, identité

Marie de France est le nom de plume donné par Claude Fauchet en 1581 à une femme poète active pendant la seconde moitié du douzième siècle.¹ Elle a signé ses œuvres du nom *Marie* ; et à cette signature, elle a ajouté une fois *si sui de France*. Elle écrit en français, mais elle semble avoir vécu en Angleterre. Son identité « civile » reste énigmatique.²

Marie est devenue célèbre grâce aux douze petites³ nouvelles rimées, en couplets d'octosyllabes, portant le nom de *Lais*, qui, semble-t-il, ont été présentés accompagnés de musique instrumentale (voir *le lai... / Que hum fait en harpe e en rote*, Guigemar 884). Les *Lais* contiennent des aventures chevaleresques et des histoires d'amour avec des éléments féériques et merveilleux, parfois religieux. Quant à son inspiration, elle assure elle-même qu'elle ne fait que raconter des *lais bretons* (*Les contes ke je sai verrais, / Dunt li Bretun unt fait les lais, / Vos conterai assez briefment*, Guigemar 19-21).

-
- 1 Le DEAF donne la date approximative 1165 aux *Lais* de Marie de France. Cette collection est suivie de *Fables*, et l'œuvre la plus tardive généralement attribuée à Marie est l'*Espurgatoire Seint Patriz* (traduction de *Tractatus de Purgatorio Sancti Patrici* par H(enri) de Saltrey) daté de la fin du onzième/début du douzième siècle. Certains chercheurs la voient aussi comme collaboratrice à la *Vie Seinte Audree*. L'œuvre de Marie nous est parvenue en premier lieu en copies anglo-normandes.
 - 2 Carla Rossi (2009 : 96sq) donne un bon aperçu du problème ; elle présente et évalue les 'Maries' présentées par des chercheurs.
 - 3 Le plus long des *lais*, *Eliduc*, a 1184 vers, le plus court, *Chevrefoil*, n'en a que 118.

Elle peut cependant insérer un procès juridique (de type anglais) ou donner le contenu d'un livre d'Ovide (écrivain latin) dans une histoire parfaitement féérique (dans les lais de *Lanval* et de *Guigemar*) – de tels détails ne sauraient être bretons. D'où viennent-ils ? Est-ce en nous penchant sur l'origine de tels corps étrangers que nous identifierons la dame admirée, mais inconnue ? Sans empiéter sur le domaine de l'histoire de la littérature qui n'est pas mien,⁴ cet article examinera de tels détails dans l'objectif d'en apprendre davantage sur l'entourage et l'identité de l'auteur.

L'unique manuscrit à contenir tous les *Lais* généralement attribués à Marie et à les faire précéder par un *Prologue* est British Museum > BL, Harley 978 (H), anglo-normand, du milieu du treizième siècle. Les *Lais* de Marie de France ont été édités plusieurs fois sur la base du ms. H au texte duquel les éditeurs ont fait des corrections plus ou moins importantes⁵ en utilisant d'autres mss. des *Lais*. L'édition publiée par A. Ewert reproduit fidèlement le ms. H. En me servant de son édition déjà vétuste, je base donc mon travail sur H, qui conserve les douze lais transmis dans un même environnement du treizième siècle. Ce que j'y trouve et que j'attribue à Marie, sera ainsi daté avec certitude.

Beaucoup d'autres auteurs, contemporains ou postérieurs à Marie, ont écrit des lais 'bretons', dont certains ont été attribués à Marie. Tous les lais ne figurant pas dans le ms. H, seront omis dans cet article.

La « vérité » celtique

D'après le *Prologue* qu'elle attache à sa collection de *Lais*, Marie de France a *rimé* (Prol. 41) des lais qu'elle avait *entendus* (oï Prol. 33) et *assemblés* (Prol. 47). Elle semble être sûre que les lais ont été faits à l'origine *pur remembrance... des aventures* dont ils rendent compte (Prol. 34-37). Dans le texte qui suit ce

4 Marie a inspiré beaucoup d'études. Je remercie un de mes lecteurs qui m'a donné l'adresse des *Lais* dans les Archives de littérature du Moyen Âge https://www.arlima.net/mp/marie_de_france/lais.html. J'y ajoute celle de l'International Marie de France Society, <http://www.mariedefrancesociety.org>

5 Les éditions par Karl Warnke (Halle 1885, 3e éd. 1925 ; utilisée par T-L) et Jean Rychner (Paris, Champion 1981, CFMA 87 ; utilisée par AND) sont les mieux connues ; la toute récente édition par Nathalie Koble et Mireille Séguy (Paris, Champion 2018) a été bien reçue (voir toutefois DEAF BibleI).

Prologue, l'introduction précédant le lai de *Guigemar*, elle affirme que les histoires qu'elle va raconter sont vraies et que les lais remontent aux Bretons (*Les contes ke jo sai verrais/Dunt li Bretun unt fait les lais*, *Guigemar* 19-20). Et le mot *verité* se répète. *C'est verité, senz nes sunt nees* (*Bisclavret* 313) ; *Verité est kë en Neustrie//Ad un haut munt* (*Les deus Amanz* 7) ; *Dit vus en ai la verité* (*Chevrefoil* 117) ; ... *si cum jeo entent/La verité* (*Eliduc* 3).

Peu avant le temps de Marie (dans les années 1130 semble-t-il), le folklore celtique, la « matière de Bretagne », avait été introduite dans la société lettrée par Geoffrey de Monmouth. Ce chroniqueur, peut-être d'origine galloise, présentait des légendes celtiques (il est le premier à mentionner le roi Arthur et la fée Morgane, p.ex.) comme une vérité historique. Bien que cette prétention ne soit pas justifiée, l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffrey est vite devenue une source d'inspiration pour l'Europe entière. Avec de nouvelles variantes, ces histoires ont survécu jusqu'à nos jours.⁶

La tradition musicale des Bretons avec leurs instruments qui accompagnent les lais, est présentée au public francophone par Wace dans son *Brut*⁷ (date de DEAF : 1155) ; cet auteur met aussi en évidence l'importance de la maîtrise des lais bretons pour l'identité bretonne.

Ces légendes et ces chansons ont dû charmer le monde contemporain et animer l'imagination créatrice d'une personne comme Marie de France. Elle a entendu plusieurs lais qu'elle ne veut pas oublier ; ainsi « *rimez en ai* » dit-elle « *e fait ditié* » (*Prol.* 41). Cependant on n'a pas réussi à identifier de modèles celtiques pour les lais de Marie de France. Koble et Séguy disent justement, me semble-t-il, que Marie « partage une mémoire collective qu'elle réinterprète avec ses propres mots » (Koble et Séguy 2018 :13 ; voir aussi Ménard 1979 : 48).

Il semble de plus que même pour les lais la transmission orale et la mémoire collective aient pu être soutenues par l'écriture déjà avant Marie. En fait, c'est *sulunc la lettre e l'escriture* (*Guigemar* 23) que Marie commence

6 La bande dessinée *Prince Valiant* par Hal Forster a commencé à paraître en 1936.

7 Voir T-L 5 : 46, 27-40.

par *Guigemar* sa présentation des contes... / *Dunt li Bretun unt fait les lais* (*Guigemar* 20)⁸. Pour le *Chevrefoil* elle renvoie aussi à une source écrite⁹.

La signification du syntagme 'lai breton' subit des modifications. « Pour les contemporains du début du XIIIe siècle, les lais ont d'abord été "bretons". Cette filiation... révélait moins une origine géographique ou culturelle qu'un type littéraire fondé... sur... une projection d'altérité. Cette identité a ensuite servi de label poétique, garant d'une forme narrative qui parle d'amour » (Koble-Séguy 2018 :18).

Marie, qui mentionne plusieurs fois l'origine bretonne des lais qu'elle veut rassembler, semble soutenir cette affirmation par la toponymie celtique. Les noms de lieu qu'elle cite situent les aventures sur les deux côtes de la Manche.

Le pays de Galles est représenté par *Carwent* 'Caerwent' et *Karliun* 'Caerleon' (*Yonec*, *Milun*) ;

Les Cornouailles, par *Tintagel* (*Chevrefoil*).

En plus, on trouve *Kardoel* '[*Caer Luel*>] *Carlisle*' (*Lanval*), nom celtique d'un lieu situé non loin de la frontière écossaise ;

La Bretagne-Armorique est représentée par *Liun* 'Saint-Pol-de-Léon' (*Guigemar*) et *Dol* 'Dol-de-Bretagne' (*Le Fresne*).

En parlant de l'Angleterre, Marie se sert régulièrement du nom celtique du pays *Lo(en)gre* (la graphie varie), qui correspond à *Lloegr*, le nom gallois de l'Angleterre¹⁰. Cependant les habitants de ce pays sont des *Engleis* (terme français d'origine germanique). L'Écosse n'est mentionnée qu'une fois par Marie qui utilise le terme *Albanie* (*Milun* 17), qui provient du latin *Albania*,

8 Par *El chief de cest comencement, / Sulunc la lettre e l'escriture / Vos mosterai un'aventure* Marie semble annoncer qu'elle se sert d'une collection de textes débutant par *Guigemar* – ou dit-elle que la place de *Guigemar* en tête de sa collection de Lais à elle est dictée par quelque trait spécifique de *l'escriture* de ce lai ? La collection devrait-elle être ouverte par une histoire longue (qui a beaucoup d'écriture), p.ex., tout comme la dernière histoire (*Eliduc*) sera longue ? - Pour une bonne présentation des sources de Marie, consulter Ménard 1979 : 45 sq (Sources celtiques), 1979 : 34 (Romans antiques).

9 *Plusurs le me unt conté e dit / E jeo l'ai trové en escrit / De Tristram e de la reine* (*Chevrefoil* 5-7).

10 Le nom gallois ajoute de la couleur celtique aux *Lais* de Marie, tout en ayant aussi l'avantage de permettre à Marie la mention de plusieurs petits royaumes sur le sol de l'Angleterre, qui à son époque à elle était un pays uni.

nom formé à partir d'*Alba*, nom gaélique du pays. Pour les habitants du pays, elle se sert du terme français *Escoz*¹¹.

Les lais de *Guigemar*, *Equitan*, *Bisclavret*, *Lanval*, *Yonec* et *Eliduc* portent les noms de leurs personnages principaux ; ces noms semblent être celtiques¹².

Le lai *Laüstic* doit son nom au rossignol qui y joue un rôle important. Dans ce nom *aüstic* tend à imiter le nom celtique de l'oiseau (breton *eostik*, voir éd. Ewert *ad l.*, p.180), et *L'* est l'article français du mot. La transmission manuscrite du poème suggère que Marie aurait compris que le nom de l'oiseau était *laüstic*, qui dans ses vers devait être pourvu d'un article : nous lisons plusieurs fois *le laüstic*.

A part le folklore, l'élément celtique des lais de Marie n'est pas important. Le double article dans 'le *Laüstic*' laisse penser que la tradition celtique présentée par Marie pourrait provenir d'une source intermédiaire française.

Le non merveilleux chez Marie et les lois de l'Angleterre sous le régime féodal

Il a été mentionné que le lai de *Lanval* met en scène un procès mené suivant la procédure anglaise. Vu notamment la transmission anglo-normande de ses écrits, il est facile d'accepter que Marie a vécu en Angleterre.

Une comparaison des lois de l'Angleterre avec les détails juridiques présentés par Marie dans ses *Lais* semble donc être motivée¹³. Dans le survol qui suit, nous allons nous servir des *Gesetze der Angelsachsen* par F. Liebermann.

Le père avait une position dominante dans sa famille (Liebermannn 2,2 : 705c-706a). Le statut social de l'enfant venait de son père¹⁴ : il était très impor-

11 Ce terme provient du latin *Scotus* 'personne gaélique', terme qui au haut moyen âge désignait aussi des Irlandais (p.ex. Sedulius Scotus et Iohannes Scotus Eriugena, les deux actifs à l'époque de la renaissance carolingienne). Les missionnaires irlandais sur le continent étaient des *Scoti peregrini*.

12 L'autre titre d'*Eliduc* est celtique lui aussi : *Guildelüec ha Gualadun* a conservé aussi la conjonction *ha* 'et' (cf. Latin *ac*). Seuls les noms *Milun* et le *Fresne* (avec l'article dans le texte français) ne sont pas celtiques.

13 Ma présentation qui suit a plusieurs points en commun avec McClelland 1977 : 76-92, qui pourtant ne cite pas les lois anglaises.

14 Cela était très important dans une société qui distinguait les classes sociales d'une manière très stricte.

tant pour le fils de Milun de savoir le nom de son père, de le trouver et d'être accepté par lui (Milun 464-470). Comme il n'y avait pas de majorité pour les filles¹⁵, elles n'avaient pas de compétence légale pour décider de leur mariage ; elles étaient mariées par leurs pères. L'amie de Milun fut mariée par son père sans qu'il la consultât (Milun 120-142). D'autre part les pères des princesses dans *Deus Amanz* et *Eliduc* refusèrent des demandes en mariage, apparemment sans consulter leurs filles (Les deus Amanz 29sq, Eliduc 94-95). Le père avait le droit de punir les membres de sa famille de leur manque de bienséance, et, au moins jusqu'aux environs de l'an 900, dit-on, même de vendre sa fille en esclavage (Liebermann 2,2 : 706a et 1 : 30-31 : un exemple des lois du roi Alfred¹⁶). La pratique de vendre des personnes à l'étranger était interdite déjà à l'époque du roi Canut (Liebermann 1:311, 2 Cnut § 3) et plus clairement au début du douzième siècle dans les statuts anglo-normands appelés *Articuli Wilhelmi* (Liebermann 1:488-489, *Articuli Wilhelmi* § 9), mais il semble que cette atrocité ne soit pas encore oubliée au temps de Marie : c'est le souvenir de cette coutume qui expliquerait la peur de l'amie de Milun (Milun 59-62). Les torts commis par le père devaient être corrigés par sa famille (Liebermann 2,2 : 706a) ; ainsi est-il justifié que la mère de Yonec les dénonce aussi (Yonec 81).

Les épouses se trouvaient sous le contrôle de leurs maris (Liebermann 2,2 : 366b), telles les amies de Guigemar (Guigemar 209-228) et de Milun (Milun 192) et la mère de Yonec (Yonec 26-32).

Fresne, enfant trouvée, est la seule des héroïnes de Marie qui ne se trouve pas sous le pouvoir d'un père de famille, puisqu'elle n'a pas de famille. L'abbesse, qui se présente comme la 'tante' de l'enfant, ne pouvait pas l'introduire dans une famille, puisque les religieuses cloîtrées avaient quitté le monde, et vivaient à l'écart des catégories séculières (Liebermann 2,2 : 596c). Seule la bonne éducation reçue par Fresne lui garantissait le statut de

15 Les garçons atteignaient la majorité à 15 ans, parfois plus tôt (Liebermann 2,2 : 589b-590a).

16 Le texte d'Alfred en traduction latine de *Quadripartitus* (voir note 18) publié par Liebermann 1 : 31b *Si quis uendiderit filiam suam in famulam, non egredietur sicut ancille exire consueuerunt* ...est cependant emprunté à l'Ancien Testament (même texte dans Vulg. Exod. 21 : 7). Cf. *Willelmi Articuli* § 9, Liebermann 1 : 489 *li reis Willame defendi, ke nul ne vendist hume hors del pais ne de la terre, come li Engleis feseint jadis*.

dame libre en dehors de l'abbaye et la possibilité de vivre comme compagne de Gurun¹⁷, qui, lui, appartenait à la haute noblesse : Fresne était appelée *dameisele* par les gens de service (le Fresne 423) et les nobles s'adressaient à elle avec le pronom *vous* (le Fresne 431-434). Cependant un mariage entre Gurun et Fresne était impossible (voir ci-dessous).

Dès la Conquête, le pouvoir du père le cède au pouvoir du suzerain.

Le royaume uni sous le roi (Guillaume le Conquérant et Henri I^{er}¹⁸) consistait en fiefs d'une importance inégale. Les rapports humains les plus importants étaient ceux entre le suzerain et son vassal, celui-ci pouvant être le seigneur d'un arrière-vassal : une série de dépendances verticales. Le terme *vassal*, parfois utilisé au sens d' 'homme lié personnellement à un seigneur', signifie proprement dit un homme qui a prêté le serment de fidélité à un suzerain qui lui a déjà concédé un fief (censé lui produire un revenu suffisant). Les rapports entre l'homme et son seigneur étaient scellés par le serment de fidélité, prononcé par le futur vassal à son futur suzerain.

Un siècle et demi avant le temps de Marie, l'évêque Fulbert de Chartres a analysé ce serment de fidélité : celui qui prête le serment de fidélité s'engage sur six points :

- Il ne doit pas mettre en péril la *santé* de son suzerain.
- Il ne doit pas attenter à la *sécurité* de son suzerain en dévoilant les plans secrets de celui-ci.
- Il ne doit pas porter atteinte au pouvoir judiciaire ni à d'autres choses relevant de l'*honnêteté* (du renom de probité) de son suzerain.
- Le *profit* de son suzerain : Il ne doit pas léser les intérêts de son suzerain quant aux possessions de ce dernier.
- La *vitesse* et le *pouvoir* : Il ne doit pas freiner les actions de son suzerain ni dresser quelque obstacle à ceux-ci.

17 Pour ce nom aussi, je me sers de la graphie anglo-normande du ms. H. La graphie francienne serait Goron.

18 Henri I^{er} Beau-Clerc, fils du Conquérant, fit traduire en latin les anciennes lois anglo-saxonnes de l'Angleterre à l'intention de ses fonctionnaires qui ne maîtrisaient pas la langue du pays conquis. Cette collection d'anciennes lois (*Quadripartitus*) était utilisée pour *Leges Henrici Primi*, p.ex. et elle continua à jouer un rôle important sous les rois normands. L'édition de Liebermann des anciennes lois anglo-saxonnes inclut aussi, pour la plupart des textes, la traduction latine trouvée dans le *Quadripartitus*.

Enfin s'abstenir de faire du tort n'est pas suffisant, le vassal doit aide et conseils au suzerain dans tous ces domaines.

D'une manière similaire, le suzerain doit aider son homme fidèle¹⁹.

Dans ses *Lais* Marie évoque souvent ces deux fidélités. La fidélité de l'homme : Eliduc fait référence à la fidélité des hommes du roi (Eliduc 191-192) ; Equitan veut jouer le rôle de l'homme vassal vis à vis de son amie qu'il prendra pour suzeraine (Equitan 170-171) ; Lanval est accusé d'avoir essayé de séduire la reine, et partant, d'avoir brisé son serment de fidélité au roi, son suzerain (Lanval 363-366). D'autre part, le roi d'Eliduc renie sa foi en poussant son vassal à l'exil sans explication aucune (Eliduc 45-46) ; le roi Equitan brise son serment envers son vassal, en devenant l'amant de la femme de celui-ci (Equitan 72-78) ; et bien qu'il fût de la responsabilité du suzerain d'aider son homme fidèle, le roi Artur avait négligé Lanval (Lanval 31-32).

Le serment de fidélité peut être temporaire, prêté pour un an, pour la durée d'une guerre, etc. (Eliduc 267-269).

Les rapports basés sur de tels serments instaurent un contrôle mutuel entre le suzerain et son vassal s'étendant jusqu'à leur vie privée.

Dans le lai du Fresne, Gurun, ami de l'héroïne, est obligé par ses vassaux d'épouser une demoiselle noble qu'il ne connaissait pas. Un mariage avec Fresne dont la famille n'était pas connue, dont on ignorait le père et partant, le véritable statut social, était hors de question. En fait, le but du mariage désiré par les vassaux de Gurun (le Fresne 317-321) était d'engendrer un enfant né d'un mariage légitime entre deux personnes nobles, un enfant destiné à prêter serment de fidélité au suzerain et à hériter de la position de Gurun (permettant ainsi à ces vassaux de continuer leur vie sans trop de changements).

En général, le concubinage était toléré si l'homme n'était pas marié ; mais le concubinage était une violation de la foi conjugale en cas de mariage (Liebermann 2,2 : 558b). Pour éviter que Gurun, qu'elle aime, ne commette l'adultère en obéissant à ses vassaux, Fresne est prête à le quitter (le Fresne 392sq).

¹⁹ Une traduction raccourcie et libre de Decr. C 22 q 5 c 18. Le texte original a été écrit en 1020 par l'évêque Fulbert de Chartres à Guillaume V, duc d'Aquitaine.

Le pouvoir du roi d'Angleterre sur la vie privée de son vassal est consigné dans des textes. On lit dans la charte relative au sacre d'Henri I^{er} d'Angleterre (*charta Henrici (I) Coronati* de l'an 1100) que si un homme du roi, qu'il soit baron ou autre, a l'intention de marier sa fille, sa sœur, sa nièce ou une autre parente proche, il doit en parler avec le roi qui vérifiera que la femme en question ne soit donnée à un ennemi du roi. Et si l'homme du roi meurt laissant sa fille comme unique héritière, « moi-même, sur le conseil de mes barons, je la marierai avec sa terre... »²⁰. Il est évident que la jeune dame ne sera pas consultée. La situation de la veuve d'un homme du roi est un peu meilleure : elle peut garder sa dot et son douaire et elle n'est pas obligée de se remarier contre son gré²¹.

Pendant le règne de Guillaume II (nommé Rufus), frère et prédécesseur d'Henri I^{er}, les veuves étaient encore remariées sans qu'on demandât leur opinion (Liebermann 2,2 : 736b). Des pratiques similaires pourraient expliquer le passage de Lanval où le roi

Asez i duna riches duns;

E as cunttes e as baruns

....

Femmes et tere departi (Lanval 13-17).

Le but du mariage obligatoire d'une fille héritière était de pourvoir son suzerain d'un vassal (le mari de l'héritière) qui fasse le service militaire dû en

20 *Charta Henrici Coronati* § 3. *Et si quis baronum uel aliorum hominum meorum filiam suam nuptum tradere uoluerit, siue sororem siue neptem siue cognatam, mecum inde loquatur. [3,1] Sed neque ego aliquid de suo pro hac licentia accipiam, neque defendam ei quin eam det, excepto si eam uellet iungere inimico meo. [3,2] Et si, mortuo barone uel alio homine meo, filia heres remanserit, illam dabo consilio baronum meorum (var. d.i. cum co.) cum terra sua. [3,3] Et si, mortuo marito, uxor eius remanserit et sine liberis fuerit, dotem suam et maritacionem habebit; et eam non dabo marito nisi secundum uelle suum. § 4. Si uero uxor cum liberis remanserit, dotem quidem et maritacionem suam habebit, dum corpus suum legitime seruauerit; et eam non dabo nisi secundum uelle suum. [4,1] Et terrae et liberorum custos erit siue uxor siue alius propinquorum (Liebermann 1:521-522).*

21 Sans majorité légale, une veuve était beaucoup plus libre d'agir qu'une femme non mariée : la veuve était tutrice de ses enfants.

échange du fief ; et d'assurer, pour le fief, un héritier (le fils de l'héritière) qui puisse continuer les devoirs féodaux. Pour garantir la légitimité de cet héritier, la fille devait arriver vierge au mariage²². Le mariage de la fille héritière pouvait être comparé au devoir du service militaire du fils héritier²³. Les liens affectifs entre les époux dans ces mariages obligatoires dépendaient du hasard, semble-t-il.

Les liaisons extraconjugales n'étaient pas rares : pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur des listes de progéniture des rois d'Angleterre du douzième siècle. Les hommes n'en ont pas souffert ; pour les femmes, notamment pour les filles à marier vierges par leurs pères ou leurs suzerains, la situation était différente. Qu'on pense à l'amie de Milun (Milun 55-63) : elle a dû cacher sa grossesse et envoyer son fils nouveau-né loin d'elle (Milun 87-122). Les enfants « illégitimes » nés de relations extraconjugales n'héritaient pas facilement des titres nobiliaires de leur père²⁴. Acceptés par leurs pères, les fils recevaient cependant une bonne éducation et la possibilité de faire une carrière. Les filles étaient mariées ou cloîtrées.

Il semble que plusieurs situations pour nous étranges, mais présentées par Marie sans explications, pourraient refléter la société féodale anglo-normande. On sait depuis longtemps que dans le procès de Lanval²⁵, Marie suit la

22 Les circonstances du mariage d'une femme jouent un rôle décisif pour le reste de sa vie. S Jérôme († 420) présentait trois types de mariages identifiés par l'Église. Une vierge est mariée à un homme (c'est le meilleur type de mariage, dit S. Jérôme) ; elle est prise de force : union acceptable, si les pères l'acceptent, et elle reçoit son douaire et le prix de la virginité est payé ; enfin, elle est prise de force contre la volonté du père : dans ce troisième cas, le père a le droit de briser l'union et de donner la fille à quelqu'un d'autre (Decr. C 36 q 2 c 8). Gratien († 1145), à peu près contemporain de Marie, acceptait le troisième type de mariage, à condition que le ravisseur parachève sa pénitence et que le père ne brise pas l'union (Decr. C 36 q 2 c 11, Grat.).

23 Le livre de Jean d'Ibelin, juriste cypriot du treizième siècle nous laisse penser (voir chapitres CCXXVII-CCXXIX) que cette juxtaposition était normale dans le royaume de Jérusalem (*Assises de Jérusalem*, éd. A. Beugnot [1841, Paris: Imprimerie Royale], première partie, pp. 359-365). – L'Église n'accepte pas les mariages forcés (Decr. C 31 q 2 c 1) et offre la vie monastique comme alternative (Decr. C 32 q 2 c 16).

24 Guillaume le Conquérant était « bâtard », fils d'une maîtresse de son père (qui n'était pas marié).

25 Cf. "The Trial of Lanval" par E.A. Francis publié dans *Studies presented to Professor Mildred K. Pope* (Manchester UP 1939) pp. 115-124 ; et les observations importantes par W. Rothwell dans "The Trial Scene in Lanval and the Development of the Legal

procédure anglo-normande de son temps. Ajoutons que le chef des jurés dans ce procès, le *comte de Cornouailles* porte un titre (*comes Cornubiae, earl of Cornwall*) qui ne fut créé que par le Conquérant. Marie a pu trouver le modèle pour ce personnage à la cour d'Henri II : Reginald de Dunstanville, fils illégitime d'Henri ^{1er}, porte les titres Earl of Cornwall, High Sheriff of Devon. On le rencontre dans un rôle d'assistant juridique du roi Henri II lors du procès de Thomas Becket en 1164²⁶.

L'amour courtois

La dureté de la vie privée sous le régime féodal a été adoucie par l'amour courtois ou *fin'amor* qui avait déjà existé dans les foyers troubadouresques du Midi. Le premier troubadour connu fut Guillaume IX d'Aquitaine († 1127).

La culture développée dans les cours princières et influencée par le régime féodal partageait un ensemble de valeurs telles que l'honneur, l'importance de la parole, la politesse et les bonnes manières. Elle avait une conception tout particulière de l'amour qui devait être soumis à plusieurs règles. Notamment, le mariage ne doit pas empêcher l'amour ; l'homme doit se soumettre à la volonté de sa dame (lui étant le vassal, elle, la suzeraine) dont il cherche à mériter l'affection par sa courtoisie, ses prouesses (militaires ou littéraires) et sa générosité²⁷.

La culture courtoise²⁸ s'est répandue en partie grâce aux mariages de la haute noblesse : les deux mariages (avec Louis VII de France, puis Henri II d'Angleterre) d'Aliénor d'Aquitaine, petite-fille de Guillaume IX, l'ont introduite dans les pays dont elle était la reine. Ainsi, en Angleterre, qui a accueilli

Register” , *NM* 101 (2000), pp. 17-36. – Mickel (1974:123 sq) dit que Marie présente le passé ”adorned with twelfth century trappings”.

26 *Dous cuntes.../celui de Leïrcestre.../E cel de Cornewaille* (Garnier *La Vie de Saint Thomas* 1523-1525); *Li cuens Reinalz i est de Cornewaille alez* (Garnier 1874) ; voir aussi le récit de Guillaume de Canterbury dans *Mat* 1:130. Sans s'opposer directement au roi, ce dignitaire montre une certaine sympathie pour Thomas Becket.

27 Le *Tractatus de amore* par André le Chapelain discute ce phénomène culturel déjà en 1184.

28 L'ancienne culture des troubadours, qui attire toujours des chercheurs, charmait déjà les fondateurs de la philologie romane F. Raynouard et F. Diez. Pour un aperçu plus moderne voir la bibliographie de Reto R. Bezzola.

des visites de troubadours, un fils d'Aliénor, Henri, dit le Jeune Roi (1155-1183), est devenu l'ami du troubadour Bertrand de Born, et Richard Cœur de Lion (1157-1199), son frère cadet, fut non seulement un chef militaire légendaire, mais aussi un poète bilingue.

La culture chevaleresque du Midi venait d'arriver en Angleterre à l'époque de Marie et cela se remarque dans ses *Lais*. Les protagonistes sont sages et courtois. On s'attendait presque, semble-t-il, à ce que tout le monde eût son *ami(e)* du sexe opposé, bien que la relation fût celée. Cette condition de discrétion absolue fut dictée à *Lanval* par la fée (Lanval 144-150) et à la future mère de *Yonec* par le chevalier-oiseau (Yonec 201-210).

La relation pouvait être initiée par la femme – voir Bisclavret 116 ; Yonec 101-104 ; Milun 27-28 ; Eliduc 379-381 – aussi bien que par l'homme. Il devait toujours s'agir, semble-t-il, d'une relation cachée entre deux personnes. De fait, Marie ne dissimule pas son dédain pour

li vilain curteis
ki jolivent par tut le mund
puis se avantent de ceo que funt (Guigemar 488-490).

La relation amoureuse pouvait consister en l'échange de cadeaux et en causeries innocentes sans plus (c'était le cas dans le *Laüstic*), mais elle pouvait aussi devenir une longue union extraconjugale (*Guigemar*, *Equitan*, le *Fresne*, *Yonec*, *Milun*, *Chaitivel*, *Chevrefoil* et *Eliduc*).

On partageait l'opinion que l'amour d'une dame anoblissait son ami (Equitan 155-162), qui était censé dédier ses meilleurs exploits à sa dame ; mais dans les lais d'*Equitan* et de *Chaitivel*, Marie met en évidence le danger de la soumission inconditionnelle à la dame exigée par l'amour courtois. Comme amant et agissant en « vassal » de la femme de son sénéchal (qui, lui, était son vassal féodal) le roi Equitan enfreint le code féodal (Equitan 71-74) et se rend coupable de félonie envers le sénéchal, le mari de la « suzeraine ». La sénéchale, après une période de refus, d'hésitation et d'incertitude, devient avide d'être couronnée reine : la voici prête à tuer son mari (Equitan 247 sq). – Dans *Chaitivel*, la « dame » était *de mut grant sens* (49), et avait quatre jeunes hommes autour d'elle qui *Tuz la teneient pur amie* (67) sans savoir que les trois autres avaient la même certitude. Cependant elle

*Ne pot eslire le meillur.
Ne volt les treis perdre pur l'un;
Bel semblant feseit a chescun,
Ses drüeries lur donout
Ses messages lur enveiout (54-58)*

et chacun des quatre faisait de son mieux *pur ceo que a la dame pleüst* (66). Ce désir de plaire à la dame causa la perte des quatre chevaliers. Le seul survivant du tournoi, devenu impotent, aide la dame à composer un lai sur ce qui est arrivé. Elle aurait voulu l'intituler *Les Quatre Deuils* parce que, dit-elle, *Voil que mis doels seit remembrez* (202), mais il lui dit

Meuz me vaudreit la mort tenir :
Pur c'ert li lais de mei nomez,
Le Chaitivel iert apelez (224-226).

Et elle de répondre, sans nul remords

Par fei, fet ele, ceo m'est bel :
Or l'apelum Le Chaitivel (229-230).

Ovide

Ovide fut un poète romain célèbre, mais qui mourut exilé par l'empereur Auguste pour une raison restée mystérieuse. Il était connu et même copié au temps de Charlemagne, mais il a dû attendre jusqu'au onzième siècle pour être lentement accepté dans le groupe des auteurs recommandés pour les écoles (Glauche 1970 : 12).

Marie écrit au douzième siècle, à l'époque où les écoles de l'Europe avaient (re)trouvé Ovide²⁹. L'auteur des *Lais* mentionne Ovide. Dans une scène de son *Guigemar*, lai qui ouvre sa collection de *Lais*, la déesse Vénus jette au feu

²⁹ C'était pour compléter l'enseignement de la grammaire latine (le premier des sujets du triuim) que le programme scolaire carolingien a inclus la lecture de quelques

Le livre Ovide ou il enseine

Coment chascun s'amur estreine (Guigemar 239-240).

Le livre d'Ovide condamné au bûcher est sans doute son *Remedia amoris*. Il semble légitime de se demander si cette Vénus qui enseigne

Cument hom deit amur tenir

E lealment e bien servir (Guigemar 237-238)

aurait invité Marie à la lecture de *De arte amatoria libri tres* du même Ovide. Trouverions-nous des vestiges d'une influence ?

Les douleurs et les difficultés, les ruses et les galanteries des jeunes amoureux décrites par Ovide et Marie n'ont pas été inventées par Ovide et il n'en est pas l'unique dépositaire. Il semble plutôt que plusieurs situations problématiques dans le développement de l'amour humain se répètent de génération en génération et trouvent approximativement la même solution. L'accoutumance favorise la naissance de l'amour, dit Ovide, et Marie met l'adage en œuvre ; comparez

Fac tibi consuescat: nil consuetudine maius (Ars a. 2.345)

et

... ele l'ama sur tute rien

Tant pur le bien quë ele oï

Tant pur ceo qu'il iert pres de li (Laüstic 26-28) ;

auteurs latins, avec une prédilection très marquée pour des poètes chrétiens (Prudentius, Iuvencus, Sedulius, etc.) sans pourtant jamais oublier Virgile. Les élèves avaient commencé leurs études par les *Disticha Catonis* (Glauche 1970 : 26). – A partir de l'an 1000 environ, l'enseignement de la rhétorique et de la dialectique gagne de l'importance et le canon recommandé est élargi. Virgile n'est plus l'unique païen admis dans les écoles : il est accompagné par plusieurs autres (Lucaïn, Stace, Horace, etc.), très fidèlement par Térence (Glauche 1970 : 63sq). Dans plusieurs catalogues de livres scolaires du milieu et de la fin du onzième siècle, on trouve aussi Ovide (Glauche 1970 : 72sq, 81-82), et la « renaissance du douzième siècle » est appelée l'*aetas Ovidiana*.

de même la constatation que l'amour donne l'audace d'aborder l'objet de l'amour se trouve chez les deux

Colloquio iam tempus adest...

... audentem Forsque Venusque iuuant (Ars a. 1.607-608)

et

Amur li dune hardement (Guigemar 499)

et les deux connaissent la règle qu'une femme courtisée fait bien de laisser sa réponse ambiguë, comparez :

Sed neque te facilem iuueni promitte roganti:/ Nec tamen eduro,
quod petit, ore nega. Ars a. 3. 475-476

et

...Amis,

Cest conseil sereit trop hastis,

De otrier vus ceste priere (Guigemar 509-512)

ou

Sire...

De ceo m'estuet avoir respit (Equitan 117-120).

Voilà des détails qui ne nous étonnent pas.

Cependant, certains enseignements qu'Ovide adresse à l'homme *cultus* conviendraient, mieux qu'à nous, à des lecteurs *courtois* du douzième siècle (les autres étaient des *rustici*, soit des *vilains*). Ovide parle de l'existence des amitiés intimes en dehors des mariages arrangés, ce qui au douzième siècle ressemble à l'amour courtois par rapport aux mariages. Ovide introduit l'amitié comme avant-coureur de l'amour :

Nec semper Veneris spes est profitenda roganti
Intret amicitiae nomine tectus amor (Ars a. 1. 719-720)

et

Qui fuerat cultor, factus amator erat (Ars a. 1. 722).

Ovide n'apprécie pas l'amour obligatoire

Quae datur officio, non est mihi grata uoluptas (Ars a. 2. 687).

Les *Lais* non plus n'acceptent pas l'amour *par seignurie* (Equitan 148).

Comme raison instigatrice d'une liaison intime, Ovide met l'amour sur un pied d'égalité avec 'la loi', le devoir social :

Non legis iussu lectum uenistis in unum
Fungitur in uobis munere legis amor (Ars a. 2. 157-158).

Marie qui pense au bien des protagonistes de ses *Lais*, est plus raffinée et délicate. Elle se délecte à raconter le bonheur d'une union nouée par l'amour sans autorité sociale reconnue :

Unc ne demanderent parent ;
Sanz conseil de tut'autre gent
Lur fiz amdeus les assembla,
La mere a sun pere dona.
En grant bien e en <grant> duçur
Vesquirent puis et nuit e jur (Milun 527-532),

alors qu'elle n'admet pas une liaison forcée, mais bénie par 'la loi' (les mal mariées dans *Guigemar*, *Yonec* et *Milun*). Au lieu de comparer l'amour et 'la loi' comme causes des unions intimes humaines, elle présente les deux par ordre d'importance : elle préfère que les unions nouées par amour soient scellées par 'la loi' (*Fresne*, *Eliduc*).

Dans la Rome d'Ovide tout comme dans la société anglo-normande de Marie, les filles et les femmes devaient être strictement gardées.

Ovide constate que pour la femme un foyer dur favorise le développement de l'amour

Incitet et ficti tristis custodia serui
Et nimium duri cura molesta uiri (Ars a. 3. 601-602).

Une *tristis custodia servi*³⁰ explique-t-elle l'action assez téméraire de l'amante de Milun ? Elle fut une

...mut curteise dameisele,
Ele ot Milun nomer;
Mut le cumençat a amer.
Par sun message li manda
Que, si li plest, el l'amera (Milun 24-28).

Les pères qui se refusaient à l'idée de marier leurs filles auraient-ils contribué au développement affectif de Guilliadun (Eliduc 272-278) et de la princesse dans les *Deus Amanz* (Deus Amanz 28-48 et 59-61) ?

En tout cas, il ne fait aucun doute que la *cura molesta uiri* n'ait causé les aventures extraconjugales de l'amante de Guigemar et de la mère de Yonec.

Les deux sociétés, celle d'Ovide et celle de Marie, fonctionnent à l'aide de servants dont l'omniprésence peut nuire aux amoureux ou leur être utile. L'*Ars amatoria* assigne un important rôle intermédiaire à des personnes de service :

Sed prius ancillam captandae nosse puellae
Cura sit: accessus molliat illa tuos (Ars a. 1. 351-352)

ou

30 La dame la décrit plus tard *...jeo ne sui mie delivre,/ Ainz ai asez sur mei gardeins/ Veuz e jeofnes, mes chamberleins,/ Que tuz jurz heent bone amur/ E se delitent en tristur* (Milun 144-148).

Ancillae pueriue manus ferat apta tabellas ('que la main habile
d'un(e) servant(e) porte des tablettes [de cire présentant tes lettres]')
(Ars a. 3. 485).

Chez Marie, Milun se sert de son écuyer pour se mettre en contact avec sa dame (Milun 167 sq) et c'est le chambellan de la princesse qui favorise le début des amours de Guilliadun et d'Eliduc (Eliduc 335 sq). De même Guigemar n'hésite pas à s'adresser à la jeune suivante de la dame qu'il aime pour lui demander son aide et

La meschine par grant duçur
Le chevaler ad conforté
E de s'aïe aseüré (Guigemar 460-463).

Ovide déconseille aux filles romaines d'envoyer des cadeaux à leurs jeunes amis :

Ancillae pueriue manus ferat apta tabellas:
Pignora nec iuueni credite uestra nouo.
Vidi ego, pallentes isto terrore puellas,
Seruitium miseras tempus in omne pati.
Perfidus ille quidem, qui talia pignora seruat...(Ars a. 3.485-489).

Marie décrit cette terreur violente qui fait pâlir les jeunes filles : Guilliadun, blessée par Amor, vient de faire envoyer par son chambellan sa ceinture et son anneau à Eliduc. Le chambellan s'éloigne et

Ele remeint en teu manere
Pur poi ne l'apelet arere;
E nequedent le lait aler,
Si se cumence a dementer...(Eliduc 383-386).

La pauvre princesse vacille entre espoir et désespoir, entre son amour fort et absolu et une insécurité enfantine prête à condamner à mort le chevalier (Eliduc 442), s'il ne répond pas à ses sentiments.

La scène serait-elle inspirée par Ovide ?

Ovide connaît l'habitude de jeunes amoureux de donner – sans intermédiaire ? – des cadeaux à leurs dames, mais il ne la trouve que chez les riches qui n'ont pas besoin de ses conseils

Nil opus est illi, qui dabit, arte mea (Ars a. 2. 162).

Chez Marie, l'échange de cadeaux sans intermédiaire semble marquer une étape dans le développement de l'amour. L'amour nostalgique dans le *Laüstic* ne dépasse pas l'échange de cadeaux.

Des chambres u la dame jut,
Quant a la fenestre s'estut,
Poeit parler a sun ami
De l'autre part, et il a li.
E lur aveirs entrechangier
E par geter e par lancier.
N'unt gueres rien que lur despleise,
Mut esteient amdui a eise,
Fors tant k'il ne poënt venir
Del tut ensemble a lur plaisir (Laüstic 39-48).

Ovide présente l'insomnie et la pâleur du visage comme des signes sûrs d'un cœur amoureux.

Ces signes se retrouvent chez les protagonistes de Marie : Le roi Equitan épris de la femme de son sénéchal

veilla tant que jur fu (Equitan 101).

Guilliadun assise près d'Eliduc, reçoit le message d'Amor

Que la somunt de lui amer
Palir la fist e suspirer (Eliduc 305-306)

et plus tard

Tute la nuit veillat issi,
 Ne resposa ne ne dormi (Eliduc 331-332).

Ovide va jusqu'à recommander la pâleur

Palleat omnis amans: hic est color aptus amanti,
 Hic decet: hoc uultu non ualuisse putent (Ars a. 1. 729-730)

...

Attenuent iuuenum uigilatae corpora noctes;
 Curaque, et magno qui fit amore, dolor.
 Ut uoto potiare tuo, miserabilis esto;
 Ut qui te uideat, dicere possit, "Amas" (Ars a. 1. 735-738).

Ces vers, je crois, ont été utilisés par Marie dans *Guigemar*. Après avoir vu sa future amie, Guigemar

Tute nuit ad si veillé
 E suspiré et travaillé (Guigemar 410-411).

S'il avait su que la dame se trouvait dans une situation similaire,

Un poi de rassuagement
 Li tolist auques la dolor
 Dont il ot pal<e> la colur (Guigemar 422-424).

Guigemar appelle la suivante de sa dame :

"Amie, u est ma dame alee?
 Pur quei est el si tost levee?"
 Atant se tut, si suspira.
 La meschine l'areisuna.
 "Sire," fet ele, "vus amez..." (Guigemar 441-445).

Cette jeune demoiselle (nièce de la future amante de Guigemar, et sa suivante, plutôt que servante) se serait-elle permis d'adresser une constatation aussi

personnelle à un homme qu'elle a rencontré la veille, et dont elle observe maintenant la pâleur, si la créatrice du passage n'avait pas lu l'*Ars amatoria* ?

Source hagiographique ?

L'hagiographie rattachée à Sainte Audrée (<Ætheldreda, reine anglo-saxonne³¹ vénérée à Ely³², Cambridgeshire) comprend entre autres un miracle qui, selon le texte latin qui le conserve, le *Liber Eliensis*³³, daterait *de secundo consecrationis anno... Nigelli sancte Elyensis ecclesie pontificis*, c'est-à-dire de l'an 1134 (Blake 1962 : xxxix). Il existe une version en vers français de cette hagiographie: c'est la *Vie Seinte Audree*. Le miracle de l'an 1134 – raccourci et adouci en comparaison du modèle latin³⁴ – est inclus dans la *Vie Seinte Audree*³⁵ (vers 3470-3559).

Ce miracle consiste en une guérison (partielle) opérée par une inconnue avec une fleur mise dans la bouche³⁶ du malade. Il a donc eu lieu avant la date généralement acceptée pour le début de l'activité littéraire de Marie de France (pas avant 1160) ; et il est possible que Marie ait été influencée par la tradition d'Ely, orale ou déjà écrite, avant d'écrire Eliduc. De fait, le miracle de la fleur merveilleuse a plusieurs points en commun avec la fin du lai d'Eliduc (Löfstedt 2015 : 318).

L'épilogue de la *Vie Seinte Audree* est signée par Marie, ce qui a amené des chercheurs à attribuer ce texte (entier) à Marie de France³⁷. Je pense cepen-

31 Elle était célébrée par Beda, voir Brunhölzl I. 1975 : 224.

32 Ely appartenait aux cloîtres réformés par Æathelwold au dixième siècle (voir Brunhölzl 2, 1992 : 509).

33 *Liber Eliensis edited for the Royal historical Society* by E.O.Blake 1962. – Blake date ce texte latin d'entre 1131 et 1174.

34 J'ai rendu compte de la recherche concernant les éditions de l'hagiographie de Sancta Etheldreda (dans *Acta Sanctorum et Liber Eliensis*) et des sources latines de la *Vie Seinte Audree* dans « La Vie Seinte Audree signée par Marie » NM 116/2015 : 286-287.

35 La *Vie Seinte Audree* p.p. Östen Södergård 1955. Uppsala : Almqvist & Wiksell.

36 *...prolatoque flore quem de sinu extulit in os puelle citius inmisit* (*Liber Eliensis* 308).

37 L'Épilogue d'Audrée, vers 4618 *Mut par est fol ki se oblie./ Ici escriis mon non Marie,/ Pur ce ke soie remembre La ressemblance de ces vers avec les signatures de Marie de France dans ses Fables: Me numerai pur remembrance:/ Marie ai num, si sui de France./ Put cel estre que clerc plusur/ Prendreient sur eus mun labur./ Ne voil que nul sur li le die !/ E il fet que fol ki sei ublie !* (Épilogue 3-8) ; dans le début du lai de Guigemar : *Oëz, seignurs, ke dit Marie,/ Ki en sun tens pas ne s'oblie* (3-4); et à la fin de

dant que Marie n'est pas la seule à traduire la *Vie Sainte Audree*, mais que, plutôt, nous avons là une œuvre de plusieurs personnes de compétence inégale (Löfstedt 2015 : 324). Le dernier évènement historique auquel la *Vie Sainte Audree* fasse allusion date de l'an 1178 (Blake 1962 : 363, note 1) ; mais il n'est pas impossible que le travail de traduction en vue de la *Vie Sainte Audree* ait pu commencer bien avant cette date (Löfstedt 2015 : 311-312), et que l'équipe ait pu inclure Marie pour un temps et continuer le travail après son départ. Marie dit dans le *Prologue* de ses *Lais* qu'elle aurait voulu

... aukune bone estoire faire
... de latin en romaunz traire;
Mais ne me fust guaires de pris:
Itant s'en sunt altre entremis (Lais Prol. 29-32).

Quelques passages de la *Vie Sainte Audree* peuvent être qualifiées de *bones estoires* traduites (très librement) du latin.

Le début de la *Vie Sainte Audree* invite à une comparaison avec le *Prologue* des *Lais* de Marie. Les deux parlent d'une lutte contre les vices. On lit dans le *Prologue*

Ki de vice se volt defendre
Estudier deit e entendre
E grevos' ovre comencier

et ensuite

Par <ceo> se puet plus esloignier
E de grant dolur delivrer (Lais Prol. 23-27),

et la *Vie Sainte Audree* enseigne qu'il faut se consacrer, comme la sainte l'a fait, à *bon hovre e en bon porpens* (1) et veiller à ce

l'Espurgatoire: *Joe, Marie, ai mis en memoire / le livre de l'Espurgatoire / en romanz* (2298-2300) saute aux yeux. Voir June Hall McCash 2002 : « La Vie Sainte Audree. A Fourth Text by Marie de France », *Speculum* 77 : 748-777 .

Ke ses biens venquent ses malices,
Son orguil, ses mauveises vices (Aud. 13-14, Löfstedt 2015 : 312 et
322).

Dans les deux textes les *vices* signifient des ‘reproches concernant la conduite ; mauvaises habitudes’, comparables à l’*orguil* et susceptibles de causer *grant dolur*.

Vaguement, soit, les deux passages français reflètent des textes latins, qui cependant ne parlent pas de ‘mauvaises habitudes’ :

Dans le *Prologue* des *Lais*, Marie se sert du début de la grammaire de Priscien qui décrit la dure tâche (*res ardua – grevos ovre*) de supprimer des *uitia* (‘fautes’, signifiant chez Priscien ‘fautes d’expression’³⁸) dans d’anciennes grammaires.

Le texte de la *Vie Seinte Audree* rend un passage du *Liber Eliensis* qui célèbre les mérites de la sainte, pour éviter qu’ils ne soient effacés de mémoire *vicissitudine rerum*, ‘par l’instabilité des choses’.

Je pense qu’il y a de l’interdépendance entre les textes français, mais je ne saurais dire quel est le premier à combattre les mauvaises habitudes. Toutefois, l’idée de combattre les vices va mieux dans une hagiographie, et l’association du terme latin *vicissitudo* avec le français *vices* ‘mauvaises habitudes’ suggère une traductrice débutante.

L’éducation de Marie

Je pense que Marie a lu Ovide et que sa maîtrise du latin lui aurait permis de participer à la traduction d’une hagiographie latine. Son intérêt pour la « matière de Bretagne » était probablement éveillé par Geoffrey de Monmouth dont *Historia Regum Britanniae* était écrite en latin. La liste des lec-

38 Lat *uitium*, *uitia* devient *vice(s)* en ancien français. La plus ancienne signification du mot français donnée par AND est ‘moral defect, vice’ à partir de 1212 ; ensuite la signification ‘fault, mistake’ à partir de l’an 1240 environ et la signification ‘defect, irregularity’ à partir de 1292. – De même le sens le plus ancien attesté pour *vice* par le FEW est ‘disposition habituelle au mal’ (FEW 14 : 562b), signification sans doute propagée par l’Église. – Au sujet de ce passage de Priscien voir Ménard 1979 : 18.

tures latines de Marie est sans doute beaucoup plus longue³⁹. Elle avait en tout cas la maîtrise, au moins passive, du latin. Était-elle autodidacte ?

Elle a lu son Priscien, qui au onzième siècle l'emporte sur Donat comme auteur de la grammaire en usage dans les écoles. Il semble qu'elle ne l'ait pas lu en version abrégée⁴⁰, puisqu'elle a pu se servir de l'introduction de l'œuvre du grammairien⁴¹. Cela signifie plutôt que Marie avait poursuivi des études au-delà de l'enseignement élémentaire.

Nous allons tester le niveau de l'éducation de Marie par un examen des introductions de ses *Lais*. Dans l'enseignement scolaire européen, les nouveaux ouvrages à étudier étaient présentés aux élèves à l'aide d'un *accessus* qui demandait la prise en compte de quatre faits (*locus, tempus, persona, causa scribendi*) ou bien devait contenir sept *circumstantiae*, répondant aux questions *quis, quid, cur, quomodo, quando, ubi, quibus facultatibus*. Les deux types d'*accessus* remontent à l'antiquité. Leur réintroduction dans les écoles est attribuée à des maîtres irlandais (Glauche 1970 : 39 sq) des écoles carolingiennes, dont le première était la *schola palatina* de Charlemagne⁴². Dans un

39 Dans le chapitre « Marie's Intellectual Background » Mickel (1974 : 21sq) mentionne l'influence des *Metamorphoses* d'Ovide sur les *Deus Amanz* et le *Laüstic* en renvoyant à l'article « Piramo e Tisbe nei Lai di Maria di Francia » dans *Studi Lugli-Valeri* (Venezia 1961), 845-853. Voir P. Ménard 1979 : 31- 50.

40 G. Glauche (1970 : 69-71) mentionne l'existence d'un *Priscianellus* 'vermutlich sind damit Exzerpte aus Priscian gemeint' et d'un *Priscianus paruus*. – C'est au onzième siècle que Priscien l'a emporté sur Donat comme grammairien préféré dans l'enseignement scolaire (voir *Lexikon des Mittelalters*, s.v. Donatus Aelius (par C. Jeudy), 1986, München–Zürich : Artemis Verlag).

41 *Cum omnis eloquentiae doctrinam et omne studiorum genus a Graecorum fontibus deriuatum Latinos proprio sermone inuenio celebrasse, nec solum ea, quae emendate ab illis sunt prolata, sed etiam quosdam errores... imitari, in quibus maxime uetustissima grammatica ars arguitur peccasse, cuius auctores quanto sunt iuniores, tanto perspicaciores, et ingeniis floruisse et diligentia ualuisse omnium iudicio confirmantur... cum igitur eos omnia fere uitia... expurgasse comperio... nostrorum autem neminem post illos imitorem eorum extitisse..., conatus sum... rem arduam quidem, sed officio professionis non indebitam, supra nominatorum praecepta uirorum... in Latinum transferre sermonem* (H. Keil éd. *Prisciani institutionum grammaticarum libri XVIII*, dans *Grammatici Latini* vol.3, Leipzig : Teubner, 1855)

42 La *schola palatina* de Charlemagne avait engagé l'aide des érudits étrangers arrivés d'Italie (Paul Diacre, p.ex.), d'Espagne (Theodulf Gothus), d'Angleterre (dont Alkuin de York) et d'Irlande. De fait, les pays insulaires avaient pu garder l'héritage culturel de l'Antiquité mieux que la Gaule ravagée par les migrations et les guerres. Après

ms. du neuvième siècle de S. Gallen déjà, les sept *circumstantiae* consacrées se retrouvent dans un mètre facile à retenir :

quis, quid, ubi, quando, cur, qui modus, unde facultas –
ex his septenis sententia uim tenet omnis⁴³ (Glauche 1970 :85-86).

Ces deux schémas aident les instructeurs et leurs élèves partout en Europe à analyser différents ouvrages, courts et longs, et à en présenter des résumés.

Au onzième et au douzième siècle, on commence graduellement à préférer le schéma à quatre éléments. Glauche cite un manuscrit de Lucca du onzième siècle :

Quatuor sunt requirenda in initio uniuscuiusque libri : persona
uidelicet, locus, tempus et causa scribendi,

mais ensuite :

In exordio uniuscuiusque libri septem apud antecessores nostros
praelibanda erant: *quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo,*
quando ... (Glauche 1970 : 52).

De même, dans un texte du douzième siècle :

In libris quidem explanandis antiqui non minus quam septem,
moderni quatuor requirere solent... (Glauche 1970 : 53).

Si Marie de France a suivi quelque programme d'enseignement comparable à celui du *trivium*, quel *accessus* a-t-elle reçu à la lecture de Virgile ou à

avoir déposé cet héritage dans le foyer de la renaissance carolingienne, l'Angleterre et l'Irlande devaient bientôt subir les invasions des hommes du Nord.

43 Un ms. du neuvième siècle identifie les *circumstantiae* : *QUIS Sulla consul UBI Romam CUR Marii causa FACULTAS cum legionibus QUANDO mane prima QUOMODO facibus accensis QUID aggreditur* (Glauche 1970 : 86). C'est-à-dire, *QUIS* est le thème ou le sujet ou ce dont on parle, *QUID* est le prédicat, ce qui est dit à propos du sujet. Il est difficile de distinguer entre *QUOMODO* et *QUIBUS FACULTATIBUS*.

celle des pièces de Térence ? Aurait-elle entendu parler des sept ou quatre *circumstantiae* ? Plus tard, écrivain elle-même, donne-t-elle un *accessus* à ses lais, au moins aux plus longs d'entre eux ? Que dit-elle à son public avant d'entamer l'histoire propre d'un lai ?

Marie a l'habitude d'annoncer sa présentation par une phrase schématique 'je veux conter l'histoire de x' qui pourrait être analysée QUIS (je) QUID (veux...x), et qui peut être élargie. Ce début peut s'entremêler à l'introduction au lai (voir ci-dessous Chevrefoil).

L'introduction au lai proprement dit peut être réduite au seul nom du lai. Ainsi le lai du *Fresne* :

Le lai del Freisne vus dirai
Sulunc le cunte que jeo sai (1-2).

Le lai de *Lanval* reçoit une introduction un peu plus fournie :

L'aventure d'un autre lai,
Cum ele avint, vus cunterai:
Fait fu d'un mut gentil vassal;
En bretans l'apelent Lanval (1-4).

L'introduction nous apprend la réponse à QUIS (*un mut gentil vassal*).

L'introduction peut expliquer le nom⁴⁴, s'il s'agit d'un nom étranger. Le *Laüstic* débute par la traduction du nom en deux langues :

Une aventure vus dirai,
Dunt li Bretun firent un lai;
Laüstic ad nun, ceo m'est vis,
Si l'apelent en lur païs;
Ceo est *russignol* en franceis
E *nihtegale* en dreit engleis (1-6).

⁴⁴ Voir les explications des noms anglo-saxons dans la tradition de l'hagiographie de Sainte Audrée (Löfstedt 2015 : 289).

Marie explique le nom du lai et donne l'information correspondant à la question UBI (*en lur país*) quant au lieu d'origine du lai. Elle ne présente pas le lai ni le rôle qu'y joue le rossignol.

Bisclavret débute par l'explication du nom suivie de l'explication du phénomène :

Quant de lais faire m'entremet,
Ne voil ublier Bisclavret :
Bisclavret ad nun en bretan,
Garwaf l'apelent li Norman (1-4),
Jadis le poeit hume oïr
Sovent suleit avenir,
Humes plusurs garual devindrent
E es boscages meisun tindrent.
Garualf, c<eo> est beste salvage ;
Tant cum il est en cele rage,
Hummes devure, grant mal fait,
Es granz forez converse e vait.
Cest afere les ore ester ;
Del Bisclavret <vus> voil cunter (5-14).

Marie traduit le nom du lai, un lexème breton. Elle donne l'information correspondant aux questions QUANDO (*Jadis; souvent*), QUOMODO (*Humes... garval devindrent*), QUIS (*garual*), et UBI (*es granz forez*), QUID (*Hummes devure*) concernant le phénomène loup-garou, mais quant au lai, elle ne donne que son sujet, le QUIS (le *Bisclavret* 'loup-garou').

L'introduction peut présenter quelques questions de la liste traditionnelle des *circumstantiae* :

Le lai de *Milun* débute par des observations stylistiques. Ensuite Marie semble y promettre une explication pour la naissance du lai :

Ki divers cunte veut traitier,
Diversement deit comencier
E parler si rainablement
K'il seit pleisibles a la gent.

Ici comenceraï Milun
E musteraï par brief sermun
Pur quei e coment fu trovez
Li lais kë issi est numez (1-8).

Marie présente le nom du lai sans l'expliquer, et les questions CUR (*pur quei*) et QUOMODO (*coment*), relatives, me semble-t-il, à l'origine du lai. Le *brief sermun* censé répondre à ces questions, est-ce le lai lui-même⁴⁵ ?

Le lai du *Chaitivel* est introduit par les deux noms du lai, et de nouveau, Marie promet de fournir des informations ultérieures en présentant quelques questions qui dans la tradition latine servent à identifier des *circumstantiae*, bien qu'elle remette à plus tard les réponses :

Talent me prist de remembrer
Un lai dunt jo oï parler.
L'aventure vus en dirai
E la cité vus numerai
U il fu nez e *cum* ot nun.
Le Chaitivel l'apelet hum,
E si <i> ad plusurs de ceus
Ki l'apelent Les Quatre Deuls (1-8).

Ce lai qui illustre le problème d'une dame ayant plusieurs amis, présente, après la description de la belle héroïne, la morale à tirer de l'histoire :

Tutes les dames de une tere
Vendreit <il> meuz d'amer requere
Quë un fol de sun pan tolir;
Kar cil volt an eire ferir (19-22).

Hormis les noms du lai, l'introduction est peu claire. L'auteur est le QUIS de l'introduction, l'aventure dont elle promet de rendre compte est le QUID, mais

45 Est-ce une allusion à la forme brève du genre de lai ?

les questions UBI (*U il fu nez*) et QUOMODO (*Cum ot nun*) se réfèrent-elles au lai ou au héros de l'aventure du lai (les deux s'appellent Chaitivel) ?

Leurs *accessus* n'apprennent rien au lecteur sur les lais appelés *Milun* et le *Chaitivel*, pas même pourquoi ils sont ainsi nommés.

L'introduction au lai *Yonec* est un peu plus riche :

Puis que des lais ai comencé,
Ja n'iert par mun travail laissé;
Les aventures que j'en sai
Tut par rime les cunterai.
En pensé ai e en talent
Que d'Iwenec vus die avant,
Dunt il fu nez, e de sun pere
Cum il vint primes a sa mere;
Cil qui engendra Yuuenec
Aveit a nun Muldumarec (1-10).

Marie définit le QUIS du lai (Iwenec) comme une personne dont les parents sont connus et promet des réponses à UBI (*Dunt*) et QUOMODO (*Cum*). Les vers suggèrent que la naissance extraordinaire d'Iwenec constitue le QUID.

Deux cas d'introductions multiples.

Avec deux introductions entrelacées, le lai de *Chevrefoil* commence par une justification du travail de Marie et situe le lai dans l'histoire connue de Tristram et Iseut :

Asez me plest e bien le voil
Del lai que hum nume Chevrefoil
Que la verité vus en cunt
<E> *pur quei* il fu fet e *dunt*.
Plusurs le me unt cunté et dit
E jeo l'ai trové en escrit
De Tristram e de la reïne,
De lur amur que tant fu fine,
Dunt il eurent meinte dolur,
Puis en mururent en un jur (1-10).

L'introduction au travail de Marie donne le nom du lai, identifie le QUIS (le 'je' est Marie elle-même), QUANDO (sous-entendu : le verbe est au présent), CUR (*me plest*) QUIBUS FACULTATIBUS (*plusieurs le me unt conté...*) et QUID (compte rendu de la "vérité" du lai appelé *Chevrefoil*).

Dans l'introduction du lai, QUIS est *Chevrefoil*, QUID (*fu fet de Tristram e de la reïne, de lur amur*), QUANDO (sous-entendu : le verbe est au passé), QUIBUS FACULTATIBUS (*lur amur..fu fine*) et les questions CUR (*Pur quei* final), UBI (*Dunt* 'à partir de quelle situation' local/causal) sont présentées et attendent leurs réponses.

Le lai d'*Equitan* est précédé de deux introductions assez nettement séparées.

L'une présente le travail des créateurs bretons des lais :

Mut unt esté noble barun
Cil de Bretagne, li Bretun.
Jadis suleient par prüesce,
Par curteisie e par noblesce
Des aventures que oiënt,
Ki a plusur gent aveneient,
Fere les lais pur remembrance,
Que <hum> nes meist en ubliance (1-8)

et l'autre, l'histoire d'*Equitan* :

Un en firent, ceo oi cunter,
Ki ne fet mie a ublier,
D'*Equitan* que mut fu curteis,
Sire de Nauns, jostis' e reis.
Equitan fu mut de grant pris
E mut amez en sun païs;
Deduit amout e drüerie:
Pur ceo maintint chevalerie (9-16).

La première introduction donne les sept *circumstantiae*: UBI (...*Bretagne*), QUIS (*li Bretun*), QUANDO (*Jadis*), QUID (*suleient ...Fere les lais pur remem-*

brance), QUOMODO (*Des aventures que oiëent*)⁴⁶, QUIBUS FACULTATIBUS (*par prüesce, par curteisie e par noblesce*), CUR (*Que <hum> nes meist en ubliance*).

La seconde répond à QUIIS (*Equitan*), UBI (*Sire de Nauns 'Nantais', renvoi à Nantes*), QUANDO (le verbe est au passé), CAUSA SCRIBENDI (*Deduit amout e drüerie...*). L'auteur complète l'information sur la CAUSA SCRIBENDI par la morale du lai qu'elle insère avant l'histoire proprement dite :

Cil met<ent> lur vie en nu<n>cure
Que d'amur n'unt sen e mesure;
Tels est la mesure de amer
Que nul n'i deit reisun garder (17-20).

En fait, le lai d'*Equitan*, qui ressemble à un fabliau, illustre le danger de l'amour intéressé qui calcule les avantages sociaux (la *reisun*) de la liaison.

Les deux introductions d'*Equitan* sont bonnes.

L'*accessus* élaboré d'*Eliduc*, un lai très long, donne l'information nécessaire pour éveiller l'intérêt du public :

De un mut ancien lai bretun
Le cunte e tute la reisun
Vus dirai, si cum jeo entent
La verité, mun escient.
En Bretaine ot un chevalier
Pruz et curteis, hardi et fier;
Elidus ot nun, ceo m'est vis,
N'ot si vaillant hume al país.
Femme ot espuse, noble et sage,
De haute gent, de grant parage,
Ensemble furent lungement,
Mut s'entr'amerent læaument;
Mes puis avient par une guere
Quë il alat soudees quere:

⁴⁶ C'est-à-dire qu'ils tiraient la matière pour leurs lais des aventures qu'ils avaient entendues.

Iloc ama une meschine,
 Fille ert a rei e a reïne.
 Guilliadun ot nun la pucele,
 El rëaume nen ot plus bele.
 La femme resteit apelee
 Guildelüec en sa cuntree.
 D'eles deus ad li lai a nun
 Guildelüec ha Gualadun.
 Elidus fu primes nomez,
 Mes ore est li nuns remüez,
 Kar des dames est avenu
 L'aventure dunt li lais fu.
 Si cum avient, vus cunterai,
 La verité vus en dirrai (1-28).

L'introduction de Marie semble donner les sept *circumstantiae* recommandées : UBI (*En Bretagne*), QUIS (*un chevalier... Elidus...ot espuse... s'entr'amerent*), QUID (*Mes...avient... que...ama une meschine/Fille... a rei*), QUANDO (*puis*), CUR (*par une guere*), QUOMODO (*il alat soudees quere*), QUIBUS FACULTATIBUS (*El rëaume nen ot plus bele*). – Le public apprend le problème : un chevalier dont le mariage en Bretagne est heureux doit, à cause d'un conflit (*guere*), partir à l'étranger pour trouver de l'emploi, et tombe amoureux d'une jeune princesse d'une grande beauté. Le lecteur écoutera attentivement la présentation du long lai.

Le lai des *Deus Amanz* reçoit un *accessus* « moderne » à quatre *circumstantiae*. Il rend compte du contenu du lai et en explique le titre :

Jadis avint en Normendie
 Une aventure mut oïe
 De deus enfanz que s'entr'amerent;
 Par amur ambedeus finerent.
 Un lai en firent li Bretun:
 De Deus Amanz recuilt le nun (1-6).

Dans son introduction, Marie répond à QUANDO (*Jadis*), UBI (*en Normandie*), QUIS (*Deus enfanz que s'entr'amerent*), CAUSA SCRIBENDI (*Par amour...finerent/ Un lai en firent li Bretun*) : il advint qu'un jour en Normandie deux jeunes amoureux moururent par amour, et les Bretons en firent un lai.

Cet *accessus* est séparé du lai proprement dit par une description géographique et historique de Pîtres⁴⁷ (7-20).

Le début du lai de *Guigemar* (proprement dit, hormis le prologue général, 1-18) prépare le public à l'aventure du héros par des détails concernant la vie de son père⁴⁸. La structure de cette introduction me paraît être moderne :

Les contes ke jo sai verrais,
Dunt li Bretun unt fait les lais,
Vos conterai assez briefment.
El chief de cest comencement,
Sulunc la lettre e l'escriture,
Vos mosterai un'aventure
Ki en Bretaigne la menur
Avint al tens ancienur.
En cel tens tint Hoilas la tere,
Sovent en peis, sovent en guere.
Li reis aveit un sun barun
Ki esteit sire de Liun;
Oridials esteit apelez,
De sun seignur fu mult privez.
Chivaliers est pruz e vaillanz;
De sa moillier out deus enfanz
Un fiz e une fille bele.
Noguent ot nun la damaisele;
Guigeimar noment le dancel. (19-37).

47 Le lai se réfère-t-il à un évènement historique ou à quelque tradition folklorique ?

48 Le nombre de noms de personne est remarquable étant donné que, plus tard, même l'héroïne reste anonyme.

Dans sa longue introduction, Marie ne répond qu'aux questions UBI (*en Bretagne la menur*), QUANDO (*al tens ancienur/ en cel tens tint Hoilas la tere*) et, en donnant le nom du héros, à QUIS. La CAUSA SCRIBENDI est-elle le fait que les Bretons avaient fait un lai concernant le héros ?

Marie a appris qu'un ouvrage littéraire doit être présenté au public ; elle connaît les règles de l'*accessus* et elle réussit au moins deux introductions parfaites – pour *Eliduc* avec sept *circumstantiae* et pour les *Deus Amanz* avec quatre *circumstantiae* – qui présentent l'essentiel du lai. L'*accessus* de *Guigemar* dit que le QUIS est le fils d'un vassal breton bien situé, donne le lieu (UBI) et le temps (QUANDO) de l'histoire et permet d'extrapoler la CAUSA SCRIBENDI.

Nous avons trouvé deux cas de double introduction, dans *Equitan* et *Chevrefoil*. Celle d'*Equitan* a une introduction à sept *circumstantiae* et une autre à quatre.

Plusieurs lais débutent par des vers présentant quelques questions (*Milun* : *pur quei et coment*, *Chaitivel* : *u et cum*, *Yonec* : *dunt et cum*, *Chevrefoil* : *pur quei et dunt*) dont les réponses devraient contribuer à construire un *accessus* correct. Ces questions qui restent sans réponse dans l'introduction, montrent cependant, je pense, que Marie a été exercée à formuler des *accessus* à l'aide de questions.

Le *Laüstic* débute par une explication linguistique du nom ; de même *Bisclavret*, et pour ce dernier on trouve aussi une explication encyclopédique du phénomène du loup-garou, mais les lais du *Laüstic* et de *Bisclavret* n'ont pas d'introduction à proprement parler. La traduction des noms celtiques de ces lais garantit-elle la compétence de l'auteur et l'authenticité de ces sources ; et suffit-elle à attirer l'attention du public ?

Elle ne donne aucune introduction pour le lai du *Fresne* ; *Lanval* débute par une définition du QUIS du lai qui est un *mut gentil vassal*. On n'apprend rien du contenu de ces lais.

Cette négligence signifie-t-elle que les particularités de ces histoires étaient déjà connues, ou que les lais étaient présentés comme des divertissements légers qui n'exigeaient pas du public une attention soutenue ?

Eliduc, le plus long des lais, aurait demandé une soirée entière ; aussi est-il fourni d'un *accessus* impeccable. Les *Deus Amanz* est court, mais l'introduction quasi complète pourrait servir non seulement à éveiller, mais aussi à

maintenir l'intérêt du public pour le lai, malgré la digression causée par l'histoire du site auquel le lai fait référence.

La pratique des introductions, *accessus*, avait été transmise dans des écoles européennes par la renaissance carolingienne. Le fait que Marie de France connût le canon signifie-t-il qu'elle était continentale, française, de naissance et d'éducation ? Non, pas nécessairement. Il est vrai que dès le neuvième siècle le danger des invasions et des guerres contre les Vikings arrive à interrompre la belle tradition latine en Angleterre⁴⁹. Mais le renouveau a eu lieu à la fin du dixième siècle, au temps de Dunstan et Æthelwold. C'est alors que les abbayes et les cités épiscopales retrouvèrent leurs anciens rôles de centres culturels, facilitant une réunion de l'Angleterre avec le continent, bien avant la Conquête normande (Brunhölzl 2, 1992 : 509).

D'autre part, cette période de rupture difficile fut aussi le temps d'Alfred le Grand, fondateur d'un programme culturel vernaculaire, lui-même auteur et traducteur. Désormais, et malgré les changements du vernaculaire – l'anglais à l'époque du roi Alfred, l'anglo-normand pendant les siècles suivant la Conquête, ensuite, de nouveau l'anglais – la culture de l'Angleterre devait se servir du vernaculaire à côté du latin. Pour les débuts de la littérature en ancien français, cela pourrait expliquer le grand nombre de textes produits en anglo-normand (voir la bibliographie d'AND ou de DEAF) et le fait que le système abrégatif de l'écriture pour l'ancien français 'stardard' reflète la scripta anglo-normande⁵⁰. Il paraît probable qu'une jeune Marie intelligente et érudite a pu s'imposer comme femme de lettres plus facilement dans l'Angleterre francophone qu'en France.

49 Alkuin, le personnage le plus important de la renaissance carolingienne a apporté au programme scolaire de Charlemagne l'ancienne tradition de York qui remontait "... in direkter Linie über Egbert, den Gründer der Schule von York, zu Beda, Benedict Biscop und den Kreis um Theodor und Hadrian zurück" (Brunhölzl 1, 1975 : 247-248). Theodor et Hadrian étaient envoyés par le pape pour continuer le travail d'Austin (<Augustin) de Canterbury (ibid. p. 200).

50 Voir Geneviève Hasenohr "Écrire en latin, écrire en roman", 79- 110, dans *Langages et peuples d'Europe. Cristallisation des identités romanes et germaniques*. Éd. Michel Banniard. 2002, CNRS: Université de Toulouse-Le Mirail.

Denis Piramus, bénédictin de l'abbaye de Bury St Edmunds et auteur anglo-normand de la *Vie Seint Edmund le rei*, rend compte du succès et du renom de Dame Marie, mais il ajoute que les lais manquent de véracité⁵¹.

Que dirions-nous ? Les *Lais* ne sont pas des témoins fiables d'événements historiques, mais ils peuvent refléter d'anciens contes relevant du folklore. Marie attribue aux anciens Bretons les lais qu'elle a *rimez* (Prol. 41) – le *Chaitivel* étant en partie conçu par une dame de Nantes (voir 203 sq) et le *Chevrefoil* étant créé par Tristram (voir 109 sq), les autres étant anonymes. Les événements racontés se situent dans des environnements identifiés par des toponymes celtiques, exception faite de l'aventure du lai des *Deus Amanz* qui se déroule en Normandie, dans une région que Marie connaît (19).

Tous les lais parlent d'amour : souvent avec certains détails qu'Ovide n'aurait pas désavoués.

Les lois qui dirigent la vie des protagonistes des *Lais* – les mariages des femmes, la carrière militaire des hommes – représentent l'Angleterre sous le régime féodal.

La culture courtoise accepte l'amitié en dehors du mariage et adoucit par ses manières raffinées le quotidien de la société princière ; mais non sans danger. Dans les *Lais*, le serment de fidélité entre le suzerain et son vassal risquait d'être mis à l'épreuve par les vœux des amis courtois. Il n'est nullement sûr que la soumission du chevalier à sa dame "suzeraine" anoblît l'homme (*Equitan*) ; en tout cas il ne garantissait pas un comportement responsable de la part de la "suzeraine" (*Equitan*, *Chaitivel*).

Les *Lais* dévoilent leur auteur : une dame érudite, trilingue (français, latin, anglais), dont l'œuvre nous convainc de sa connaissance d'une technique traditionnelle dans l'enseignement de la littérature latine, répandue en Europe par l'intermédiaire des écoles carolingiennes, et de sa volonté de l'introduire dans des textes français.

51 La Vie Seint Edmund le Rei, poème anglo-normand du XIIe siècle par Denis Piramus, éd. H. Kjellman, Göteborg : Wettergren 1935 (Göteborgs Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-samhälles handlingar, femte följdén, ser. A, Band 4, no 3) *Ki en rime fist et basti/ E compassa les vers des lais,/Ke ne sunt pas del tut* ('entièrement') *verais* (Edmond 35-38).

Cette dame est prête à se présenter et à présenter son œuvre malgré une critique parfois méprisante.

Elle laisse son lecteur admirer la conduite courageuse et altruiste de femmes indépendantes : dans le *Fresne*, outre l'héroïne, la jeune fille qui sauve le bébé d'une mère désespérée, et l'abbesse, la 'tante' de l'enfant trouvée ; dans *Milun*, la vieille servante de l'amie de Milun qui cache la grossesse de sa maîtresse et sauve l'enfant ; dans *Eliduc*, l'épouse du héros, prête à laisser le mari qu'elle avait attendu, dont elle avait célébré l'arrivée et qu'elle aimait, pour faciliter la vie de cet homme avec une autre femme, innocente et jeune.

Quant au mariage, elle s'oppose aux unions forcées et veut que seules les unions nouées par l'amour soient officiellement confirmées.

Rien dans le texte des *Lais* n'indique que cette dame ait été mariée ou ait eu des enfants. Cependant, elle en a soigné et elle sait décrire en détail comment les nouveau-nés sont vêtus et préparés pour être envoyés loin de leur mère (*Fresne*, *Milun*) ; elle sait aussi raconter la prise en charge d'un enfant trouvé devant la porte d'un couvent (*Fresne*).

Ceci me laisse penser qu'elle avait vécu au couvent, qu'elle pouvait être religieuse : de même sa connaissance de l'hagiographie d'une sainte célébrée à Ely, son intérêt pour les détails dans l'établissement d'un monastère et sa présentation de la vie monastique comme une expression de l'amour mûr et altruiste (*Eliduc*). Sa présentation de l'amour courtois est en conformité, et il est peut-être significatif que l'épouse d'Eliduc, la seule épouse sympathique dans ses *Lais*, devient abbesse (*Eliduc*).

Je pense, avec certains autres (Löfstedt 2015 : 286 et 321sq), que Marie de France est Marie Becket⁵², sœur cadette de Thomas Becket. Marie Becket devint abbesse de Barking en 1173. Avant cette date, peut-être religieuse déjà,

52 Cette identification faciliterait l'explication de certains détails dans les *Lais*. Dans le lai des *Deus Amanz Marie dit Nus savum bien de la contree/ Li vals de Pistre est nomee* (19-20). Marie Becket est en effet d'origine normande. Gilbert Becket, son père, venait d'une famille originaire de Thierville (non loin de l'Abbaye du Bec), localité qui comme le val de Pîtres est située dans le département de l'Eure.— La connaissance de la procédure judiciaire anglo-normande affichée dans *Lanval* n'étonnerait pas chez la sœur de Thomas Becket, chancelier d'Henri II.

elle aurait pu participer à la préparation d'une version française de la *Vita Sanctae Etheldredae*, texte lié à la riche abbaye d'Ely⁵³. Il est difficile de penser qu'elle l'aurait fait à Ely après avoir été faite abbesse de Barking et cela pas seulement à cause de la distance entre les lieux ; en fait cette année 1173 voit aussi l'élection de Geoffrey Ridel, ennemi acharné de Thomas Becket, au siège épiscopal d'Ely.

Nous ne savons rien de certain de la jeunesse de Marie de France. Si nous situons les jeunes années de l'auteur à Ely⁵⁴ – où elle aurait appris des détails de l'hagiographie de Sainte Audrée – elle se serait trouvée dans un centre religieux déjà solidement lié au continent et dont le clergé restait attaché au gouvernement séculier de l'Angleterre. Pendant la jeunesse de Marie, l'évêque d'Ely était Nigel (1133-1169 voir Wikipedia) qui avait reçu son éducation à Laon (site d'une ancienne école carolingienne) ; il fut aussi trésorier du royaume après l'Anarchie, (1154-1158)⁵⁵ au début du règne d'Henri II, lorsque Thomas Becket, le frère aîné de Marie Becket, en était chancelier. Les deux hommes se sont-ils rencontrés ?

Une des personnes qui ont connu l'abbesse Marie Becket et l'archevêque Thomas Becket était Garnier (ou Guernes), biographe français de Thomas Becket (éd. E.Walberg 1936). Quand il rend compte de la réunion de Wincestre convoquée par les ennemis de Thomas Becket peu de jours avant le meurtre de ce dernier dans la cathédrale (1170), il mentionne (4789) *l'evesque d'Ely qui n'i out cure d'estre* parmi les bons évêques qui ne sont pas invités ou qui ne s'y sont pas présentés. Comme Nigel d'Ely était mort en 1169, il aurait fallu écrire *qui n'i oût cure d'estre*. Cependant, pourquoi Garnier aurait-t-il men-

53 L'abbaye avait été ravagée par les Danois, restaurée par Æthelwold et elle avait subi l'influence de la réforme normande au moins à partir de l'installation (1072) de l'abbé Theodwin, ancien moine de Jumièges (voir *Lexikon des Mittelalters*, s.v. Ely, par E.O. Blake, 1986)

54 Denis Piramus qui parle de Dame Marie, était bénédictin au couvent de Bury St Edmunds, non loin d'Ely (environ 35 km). Les deux maisons voisines ont eu beaucoup en commun (voir p.ex. Audree 3874 sq).

55 Nigel avait occupé la même charge sous Henri Ier, avant d'être élu évêque. Sous Henri II, Nigel laissait la charge à son fils Richard FitzNeal., auteur de *Dialogus de Scaccario*.

tionné cet évêque décédé, s'il n'avait pas joué quelque rôle important dans la vie des Becket ?

Mais comment Marie Becket pourrait-elle dire *si sui de France* ? Carla Rossi qui identifie Marie de France comme Marie Becket, voit cette dame exilée en France avec le reste de la famille de Thomas Becket après la fuite de l'archevêque. Partant, Marie se serait identifiée *si sui de France* comme une posture d'auteur et un signe de gratitude pour la protection obtenue en France (Rossi 2009 : 11). Cependant, il ne semble pas être démontré que Marie ait été exilée avec les autres (Guy 2012 : 231 ne la mentionne pas parmi les exilés ; Löfstedt 2015 : 323, note 37). Dans ce cas, Marie était-elle déjà religieuse, et protégée par son abbaye ? Dans ce cas, quelle serait l'explication de *si sui de France* ?

Les lois d'Henri I^{er} (*Leges Henrici Primi* de l'an 1115 environ) préservent la distinction entre les Anglais et les Français (voir Liebermann I : 587 § 69 *De occisione Anglici*, et 592 § 75, 6 *Si Francigena*⁵⁶... *in murdro perimatur*) établie par le Conquérant (voir Liebermann I : 483). C'est seulement Richard Fitzneal (fils de Nigel d'Ely), l'auteur de *Dialogus de Scaccario* (1177), qui a remarqué que la distinction n'était plus guère observée (Dial.Scacc. I 10 B, Liebermann 2,2 : 594a ; Stubbs *Select Charters* 4th ed., 1881 : 168). Si elle a été éduquée en Angleterre, Marie a sans doute connue cette distinction. La phrase de Marie *Si sui de France* peut-elle en effet signifier qu'en Angleterre elle était née dans une famille *Francigena* (et que le français était sa langue maternelle) ? L'interprétation coïncide assez bien avec l'Epilogue des *Fables* où la phrase est trouvée. Après s'être présentée, Marie y constate *Pur amur le cunte Willame*⁵⁷ // *M'entremis de cest livre feire / E de l'engleis en romanz treire* ; Ésope l'avait traduit du grec en latin et le roi Alfred (*Alfrez*) l'avait ensuite

56 Terme officiel ('amtlich') désignant des 'Franko-Engländer', personnes francophones venues d'outre-mer en Angleterre avec le Conquérant et ses fils et petits-fils, non uniquement des Normands, voir Liebermann 2,2 : 406a s.v. 'Franko-Engländer.' - *Francigena* n'avait pas de traduction consacrée en français.

57 D'après Carla Rossi (2009 : 190) le dédicataire de cette traduction était Guillaume de Mandeville, earl d'Essex, éduqué sur le continent ; il aurait apprécié la traduction et l'histoire du texte traduit.

traduit en anglais⁵⁸ ; *E jeo l'ai rimee en franceis* (11-18). Pour montrer au comte Guillaume qu'elle a pu rendre en français un texte anglais, elle a dû expliquer qu'elle maîtrisait le français. **N**

LEENA LÖFSTEDT

58 Dans la transmission manuscrite des *Fables* de Marie, le nom *Alfrez* a beaucoup de variantes.

Bibliographie

- Blake, E.O. éd. 1962 *Liber Eliensis*, edited for the Royal Historical Society. Camden Third Series, vol. XCII. London : Offices of the Royal Historical Society.
- Brunhölzl, Franz 1975-1991. *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, 1-2. München : Wilhelm Fink.
- Decr. = Friedberg, Aem. éd. 1879. *Decretum magistri Gratiani*. Leipzig : Tauchnitz. (Réimprimé 1959, Graz : Akad. Druck- und Verlagsanstalt.)
- Ewert, Alfred éd. 1965. *Marie de France, Lais*. Oxford: Blackwell. (First printed 1944.)
- Glauche, Günter 1970. *Schullectüre im Mittelalter*. Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissance-Forschung 5. München : Arbeo-Gesellschaft.
- Guy, John 2012. *Thomas Becket, Warrior, Priest, Rebel*. New York : Random House.
- Koble, Nathalie – Séguy, Mireille 2018. *Lais bretons, (XII^e-XIII^e siècles) : Marie de France et ses contemporains*. Paris : Éditions Honoré Champion.
- Liebermann, Felix 1903-1916. *Gesetze der Angelsachsen* 1-3. Tübingen : Niemeyer. (Réimprimé 1960, Sindelfingen : Scientia Aalen.)
- Löfstedt, Leena 2015. La Vie Sainte Audrée signée par Marie. *Neuphilologische Mitteilungen* 116 : 285-328.
- Löfstedt, Leena 2019. La Vie de Saint Thomas et son auteur. *Neuphilologische Mitteilungen* 120 : 385-407.
- Marie de France. *L'Espurgatoire Seint Patriz* 1995. Édité, traduit et commenté par Yolande de Pontfarcy. Louvain & Paris : Peeters. (Klemata)
- Marie de France. *Lais*, voir Ewert, Koble – Séguy.
- Mat. = *Materials for the History of Thomas Becket*. 1-7 1875-1885. Éd. J. Craigie Robertson et J.B. Sheppard, *Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores*. London: Longman.
- McCash, June Hall 2002. La Vie Sainte Audree: A Fourth Text by Marie de France. *Speculum* 77: 744-777. <https://doi.org/10.2307/3301113>
- McClelland, Denise 1977. *Le vocabulaire des Lais de Marie de France*. Ottawa : Ed. Université d'Ottawa.
- Ménard, Philippe 1979. *Les lais de Marie de France*. Paris : Presses universitaires de France.
- Mickel, Emmanuel J. Jr. 1974. *Marie de France. P. Ovidii Nasonis Artis amatoriae libri tres*, pp.219- 295, dans P. Ovidii Nasonis Opera, ad optimas editiones collata; praemittitur vita ab Aldo Pio Manutio collecta cum notitia literaria /Studiis Societatis Bipontinae, vol. I 1783. Editio Bipontina. Auctores Latini.
- Rossi, Carla 2007. *Marie, ki en son tens pas ne s'oblie : Maria di Francia: la Storia oltre l'enigma*. Roma: Bagatto Libri.
- Rossi, Carla 2009. *Marie de France et les érudits de Cantorbéry*. Paris: Éditions Classiques Garnier.
- Walberg, Emmanuel (éd) 1936, *Guernes de Pont-Sainte-Maxence, La Vie de Thomas Becket*. Paris : Honoré Champion (CFMÂ 77).